

Le château du Mézenc

Controverse sur son emplacement : l'apport des textes (XVII^e - XX^e siècle)⁽¹⁾

1. - Afin de ne pas surcharger ces pages, je renvoie le lecteur à l'excellente approche du X^e au XVII^e siècle faite par Pierre-Yves LAFONT dans : "Le château du Mézenc (Haute-Loire), premières données historiques et archéologiques, X^e - XVI^e siècle" *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes* III, 1996, p. 101-117 (surtout les p. 101-104).

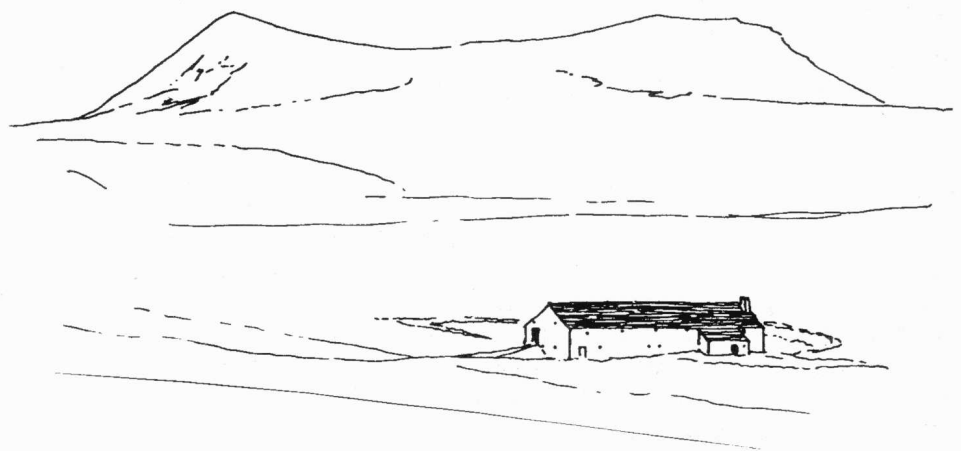
2. - TRUCHARD du MOLIN 1874, *La seigneurie du Mézenc*, Le Puy, Marchessou, 71 p., p. 48-49.

3. - J.A. PONCER 1873, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. 3, p. 96. Sur les seigneurs et les terres de la baronnie de Chalancon, une des plus étendues du Languedoc, cf. PONCER 1835, *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, t. 1, p. 96 note (1).

4. - TRUCHARD du MOLIN 1874, *op. cit.*, p. 57.

5. - ADHL 66 H 39 (4 pièces entre le 21 février et le 23 septembre). Ces foires furent confirmées le 13 mai 1714 à Montpellier par Lamoignon de Basville (ADH C 5503 ; et ADHL 66 H 39, 2 pièces).

Michel CARLAT



Le 5 décembre 1617, les chartreux de Bonnefoy achètent à Claude et Christophe de Talaru-Chalmazel la seigneurie du Mézenc et des Estables avec le péage du Malpas⁽²⁾, dont les terres passent ainsi en mainmorte et leurs sont inféodées par Just-Henri II de Ginestoux, marquis de La Tourette, comme successeur des comtes de Valentinois, barons de Chalancon, le 23 mars 1620⁽³⁾.

De ce fait, la Chartreuse "coupait court à de litigieuses questions de voisinage", ajoutait de grands pâturages à plusieurs de ses domaines et étendait sa puissance sur le plateau vellave.

Mais assez rapidement cette seigneurie leur devint à charge et les chartreux s'adressèrent en 1624 au R.P. général de l'ordre pour lui demander en conséquence des pouvoirs pour en consentir l'aliénation. Ces pouvoirs obtenus, dom Pierre Magnet, prieur de Bonnefoy, revendit par acte du 18 novembre 1624, reçu Mareschal, notaire au Puy, à noble

Guillaume de Bertrand, lieutenant-général et juge-mage à la cour du sénéchal, la terre et seigneurie du Mézenc, Bonnefont et péage de Malpas, avec leurs droits et appartenances, au prix de 12.240 livres, tout en se réservant la haute justice des Estables et des lieux de Vacheresse, des Effruits, Chaumène, le Mas et les Égaux qui étaient du mandement des Estables ; et le 9 décembre suivant, Guillaume de Bertrand recevait à son tour l'investiture de la seigneurie du Mézenc, de Just-Henri II, devant Me Provensal, notaire à Tournon⁽⁴⁾. Et l'on verra le même Guillaume de Bertrand qualifié par le roi Louis XIII de "seigneur et baron de Mézenc" dans des lettres patentes données à Nantes au mois de juillet 1626, établissant deux foires par an les 10 mai et 10 août et un marché tous les mercredi au bourg de Chaudeyrolles, mandement et juridiction dudit Mézenc⁽⁵⁾.

A sa mort en 1628, Guillaume de Bertrand laisse comme unique héritière sa fille Anne, mariée à Guillaume de Veiny d'Arbouze, baron de Fernoël, de la